

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 361 ET 362

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 361 décrétant des travaux d'amélioration de parcs municipaux ainsi qu'un emprunt de 2 944 899 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 18 juin 2019

Approbation par les personnes habiles à voter : 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 30 juillet 2019 pour un emprunt de 2 944 899 \$

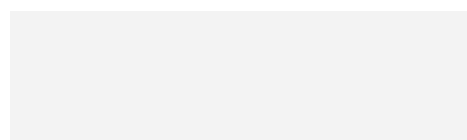
Règlement 362 décrétant des travaux de rénovation du réseau supérieur de voirie pour un emprunt de 3 500 000 \$

Adoption par le conseil : 18 juin 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 19 juillet 2019 pour un emprunt de 3 500 000 \$

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 2 août 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier